



Madame Judy Sgro
Présidente du Comité permanent de la condition féminine
Local 815, Édifice de la Confédération
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame,

En vertu du Règlement 109 de la Chambre des communes, c'est avec plaisir que nous répondons, au nom du gouvernement du Canada, aux recommandations formulées par le Comité permanent dans son quatrième rapport déposé à la Chambre des communes le 19 mai 2006.

Il nous fait plaisir d'informer les membres du Comité permanent des mesures que le Gouvernement mettra en place en réponse à l'enjeu de l'équité salariale pour les secteurs régis par les lois fédérales. Comme vous le savez, il existe déjà une loi sur l'équité salariale réglementant à la fois les secteurs public et privé sous compétence fédérale. Ce gouvernement a l'intention d'améliorer le soutien donné aux partenaires en milieu de travail pour les aider à se conformer à leurs obligations actuelles en matière d'équité salariale. Notre approche comprend trois volets :

- l'amélioration de la sensibilisation;
- un service de médiation spécialisée;
- un suivi de la conformité.

Plus précisément, des trousse de sensibilisation seront distribuées aux intervenants afin de bien établir les droits et responsabilités des employeurs de compétence fédérale, de leurs employés et des syndicats. De plus, nous mettrons à la disponibilité des intervenants un service de médiation spécialisée qui pourra leur fournir une aide importante dans leurs efforts pour négocier des solutions d'équité salariale. Enfin, un élément clé de notre approche consiste à faire des suivis rigoureux auprès des employeurs afin d'assurer qu'ils progressent vers l'élimination de toute discrimination fondée sur le sexe dans les pratiques de rémunération. À cette fin, nous allons demander aux inspecteurs du Programme du travail d'examiner, de façon proactive, les dossiers de rémunération des employeurs, et de fournir toute information ou orientation nécessaire. Les inspecteurs pourront également aviser la Commission canadienne des droits de la personne s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'un employeur commet un acte discriminatoire et refuse de prendre des mesures correctives.

.../2

La mise en œuvre des règles relatives au milieu de travail ne peut réussir sans le soutien des partenaires de ce milieu puisqu'ils sont appelés à travailler ensemble afin d'atteindre les objectifs visés. Afin de s'assurer de l'efficacité de ces mesures, il est de notre intention de consulter nos principaux intervenants afin d'obtenir leurs suggestions quant aux meilleures façons d'améliorer les résultats relatifs à l'équité salariale. À cette fin, nous aimerions donner l'assurance aux membres du Comité que la Commission des droits de la personne participera à nos efforts dans le but de réaliser nos engagements.

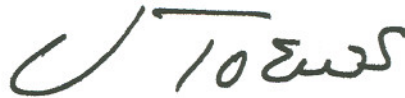
Comme vous le savez, le Groupe de travail sur l'équité salariale a été mis sur pied en 2001 par le gouvernement précédent. Il a reçu comme mandat de mener une étude détaillée des dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (article 11) et de l'*Ordonnance de 1986 sur la parité salariale*. En 2004, le Groupe de travail a remis son volumineux rapport contenant 113 recommandations. Suite à une étude sérieuse de ce rapport, il est évident à nos yeux qu'il n'y a pas de consensus parmi les intervenants en ce qui concerne la mise en œuvre de plusieurs recommandations du rapport. Nous estimons que les mesures que nous mettons en place mèneront à des résultats positifs et immédiats pour les travailleuses de compétence fédérale.

Nous remercions le Comité permanent pour l'attention portée à ce dossier et nous poursuivons nos efforts en vue d'assurer un milieu de travail juste et équitable à toutes les Canadiennes et tous les Canadiens assujettis à la législation fédérale.

Nos meilleures salutations.



Jean-Pierre Blackburn, C.P., député
Ministre du Travail et ministre de
l'Agence de développement économique
du Canada pour les régions du Québec



Vic Toews, C.P., député
Ministre de la Justice et
procureur général du Canada